

3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1.b. Développer les services de mobilité à la gare de Leuze

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Développer les services de mobilité à la gare de Leuze</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>2.5.b. Développer les services à destination des cyclistes</p> <p>4.2.a. Evaluer les potentialités de mise en place d'un service de véhicules partagés dans le centre urbain</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Faire de la gare de Leuze, un véritable mobipôle en vue de favoriser l'usage des transports publics, et plus largement de modes de déplacement plus durables</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Ville de Leuze-en-Hainaut (, Région wallonne, SNCB, OTW (, GRACQ Leuze)</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>Gare de Leuze-en-Hainaut</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>€€€(€€) (> 10.000 €) Le budget va fortement dépendre des services qui seront mis en place</p>
<p><u>Degré de priorité</u></p> <p>Priorité 2</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Subside Service public de Wallonie - Partenaires éventuels
<p><u>Période de mise en œuvre</u></p> <p>Action à moyen-long terme (5 à 10 ans)</p>	

3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1.b. Développer les services de mobilité à la gare de Leuze

Description concrète de l'action

Les services à développer

L'action consiste à développer les services de mobilité à la gare en vue d'en faire un véritable hub de mobilité.

Il est spécifiquement recommandé d'y implanter un point d'information pour les citoyens, point d'information qui ne se limiterait pas uniquement aux informations relatives au train mais engloberait l'ensemble de l'offre de mobilité.



En cas de développement de services de partage de véhicules, ou de réparation de vélo – tels qu'envisagés par ailleurs (cf. actions 2.5.b, 4.2.a.), ceux-ci prendront place à la gare.

D'autres services pourraient y être développés, tels que la mise à disposition de l'une ou l'autre borne de recharge pour véhicules électriques. La Stratégie Régionale de Mobilité mentionne que « en fonction de la taille et de l'emplacement du Mobipôle, d'autres services optionnels sont également à considérer [...] : zone d'attente conviviale, toilettes, douches, eau potable, cafétaria avec espace de coworking, carwash, point relais pour la distribution de colis, [...] ».

L'expérience de la Flandre

Ce concept existe depuis 2017 en Flandre, et plusieurs villes ont développé un « point Mob ».

C'est le cas par exemple de la ville de Deinze (31.000 habitants) qui dispose d'un « point Mob » comportant un service de véhicules partagés (Cambio) et un service de vélos partagés (Blue-bike).

Outre une zone de stationnement couverte pour les vélos, une pompe à vélo publique est également mise à disposition des citoyens.

A Vilvorde (44.000 habitants), en plus de ces services, un système de recharge pour véhicules électriques est également présent.

En Flandre, en vue d'être reconnu comme « point mob », il est nécessaire que ceux-ci offrent des services complémentaires et supplémentaires à ceux relatifs à la mobilité.

L'asbl Taxistop, qui étudie le concept depuis plusieurs années, peut constituer un précieux relais dans la mise en place de ces « points mob ».

